

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 23

Pouvoirs : 6

Votants : 29

Abstentions : 0

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

N°2026-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-six, le jeudi 05 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 février deux mille vingt-six.

Présents : Christophe Gérard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Joël Vilard, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Christian Proville, Emeline Giambelluco, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Richard Simonneau pouvoir à Christophe Gérard, Thierry Dauchart pouvoir à Jean-Pierre Pataud, Chantal Robin pouvoir à Joël Vilard, André Soury pouvoir à Bruno Grancoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Christian Vignerie

Objet : Octroi d'une subvention dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH).

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Ouest Limousin a fait le choix de participer au programme dénommé « Plan Départemental de l'Habitat » en matière d'habitat privé.

Coconstruit avec les 13 structures intercommunales du Département, et avec l'accompagnement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), ce dispositif d'intervention vise la rénovation de 1500 logements sur 5 ans (soit 300 par an). Répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce programme propose en accompagnement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental, un accompagnement financier des EPCI envers les propriétaires en situation de mal-logement et désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation, et aux propriétaires bailleurs réhabilitant des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

A ce jour, un dossier a été transmis par l'association SOLiHA à la Communauté de Communes Ouest Limousin. Dans le cas présent, il s'agit de travaux de rénovation énergétique d'un logement.

Après instruction de ce dossier, il apparaît que celui-ci est complet, et que les montants plafond de subventionnement demandés n'ont pas été dépassés.

Ce dossier peut se résumer ainsi qu'il suit :

Demandeurs	Commune de résidence	Types de travaux	Montant de subvention demandé
M. DEMACON Olivier	Marval	Rénovation énergétique (isolation extérieure, isolation des combles, VMC simple flux, changement des ouvrants) pour un total de travaux de 39 005,95 €	ANAH : 31 434,00 € en travaux et 1600,00 € en AMO Conseil Départemental : 1500,00 € en travaux et 0,00 € en AMO CC Ouest Limousin : 500,00 € en travaux et 0,00 € en AMO Reste à charge : 3971,95 €

Au regard des crédits inscrits au Budget Principal 2026 (15 246,00 € par an pendant 5 ans au compte 20422 section d'investissement dépenses), il est possible de subventionner ce dossier.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire après avoir débattu et à l'unanimité:

- **EMET** un avis favorable quant à l'octroi de cette subvention telle que rappelée ci-dessus.
- **OCTROIE** à monsieur DEMACON Olivier demeurant, 4 Beaufet à 87440 MARVAL une subvention d'un montant total de 500,00 €
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2026, section d'investissement dépenses, chapitre 204, article 20422.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD